DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2023-2032 DU DISTRIBUTEUR

SOLDE DU BLOC RÉSERVÉ POUR USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS

1. Références :

(i) Pièce C-Bitfarms-0068, p. 12 et 13;
(ii) Dossier R-4045-2018, pièce B-0004, p. 4 à 6;
(iii) Pièce B-0023, p. 3;
(iv) Site web de Bitfarms, https://bitfarms.com/fr-CA/investors/financial-information/financial-results, *Discussion et analyse de la Direction pour l'année se terminant au 31 décembre 2022*, p. 4;
(v) Dossier R-4045-2018, pièce C-Bitfarms-0012, p. 3 et 22;
(vi) Dossier R-4045-2018, pièce C-Bitfarms-0034, p. 6;
(vii) Bitfarms, SEC Filing 40-F, *Rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2022*, p. 20;
(viii) Bitfarms, SEC Filing 40-F *Rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2022*, p. 31;

Préambule :

(i) « *L'exercice que suggère le Décret, soit d'évaluer le risque que peut constituer l'allocation d'un bloc dédié à un secteur spécifique pour la capacité du Distributeur de répondre adéquatement aux demandes de branchement prioritaires et stratégiques, ne mène pas à la conclusion que la quantité de MW associée au Bloc réservé doive-t-être révisée à la baisse, pour ce qui est des MW déjà réservés.*

À la lumière des quatre (4) constats détaillés dans la présente Preuve, les « préoccupations » soulevées par le Décret ne seraient pas résolues par la suppression des quantités de puissance du Bloc réservé. En effet :

- Les « préoccupations » exprimées au Décret ont été anticipées dans le cadre du dossier R-4045-2018 par la Régie, le Distributeur et les intervenants (Constat no 1);

- Le Distributeur dispose d'énergie propre en quantité suffisante puisque le Bloc réservé ne cause pas de problème d'approvisionnement en puissance, ni n'occasionne de coûts supplémentaires pour le Distributeur (Constat no 3);

- L'attribution des capacités prévues au Bloc réservé est alignée avec les besoins des filières stratégiques identifiées en ce qu'elle permettrait de générer des revenus à hauteur de 100 000 000 $ et les coûts seraient entièrement couverts par cette clientèle, entrainant ainsi une réduction du fardeau tarifaire et attirant plus les autres filières avec une forme d'inter financement au développement (Constat no 2);

- Le Bloc réservé de 270 MW est un outil de gestion flexible qui minimise le risque de la pointe hivernale à moindre coût et ne constitue donc pas un risque sur l'approvisionnement (Constat no 4). » [nous soulignons]

(ii) Décret nº 648-2018 :

« […] *ATTENDU QUE l'État d'avancement 2017 du Plan d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec Distribution fait état de besoins additionnels en puissance, et ce, dès 2019-2020;*

ATTENDU QU'en répondant à cette demande, Hydro-Québec allouerait la capacité en puissance actuellement disponible à un seul secteur d'activités;

ATTENDU QUE cette situation est susceptible de compromettre le développement économique de secteurs d'importance au Québec, notamment l'aluminium et la métallurgie, pour lesquels la disponibilité en énergie est essentielle;

[…]

Les consommateurs de cette catégorie devraient avoir accès à des solutions tarifaires innovantes visant à :

a) Encadrer les demandes d'alimentation supérieures à 50 kilowatts;
[…]
e) *Favoriser la distribution d'énergie en service non ferme.* » [nous soulignons]

(iii) Décret 1697-2022 :

« […] *ATTENDU QUE le Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec prévoit des besoins additionnels en énergie à court terme*;

[…]

ATTENDU QU'il existe actuellement un bloc dédié qui n'a pas encore été entièrement alloué;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie :

QUE soient indiquées à la Régie de l'énergie les préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes à l'égard du Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec et des moyens que le distributeur d'électricité entend poursuivre pour satisfaire les besoins qui sont identifiés en énergie : » [nous soulignons]

[…]

3. Il y aurait lieu de considérer que l'allocation d'un bloc dédié à un secteur spécifique, pour des demandes de branchement qui ne sont pas prioritaires et stratégiques, constitue un risque à la capacité du distributeur d'électricité de répondre adéquatement aux demandes de branchement prioritaires et stratégiques qui lui sont faites, particulièrement dans le contexte où ces demandes et les besoins qui y sont liés sont largement supérieurs aux capacités d'Hydro-Québec d'y répondre dans un horizon moyen terme;

4. Il y aurait lieu de prendre tout moyen afin de s'assurer de conserver l'énergie disponible pour les filières stratégiques ainsi que pour la transition énergétique. » [nous soulignons]

(iv) « *Company overview* […]

Country	Operating power as of March 20, 2023	Secured power as of March 20, 2023
Canada	148 MW	160 MW [1]
United States	20 MW	24 MW [2]
Paraguay	10 MW	10 MW
Argentina	10 MW	210 MW [2]
	188 MW	404 MW

(v) « *Emploie 98 personnes au Québec*

[…]

Bitfarms génère actuellement 3.6 emplois directs/MW, un ratio plus élevé que les petits (2,3 MW) et les moyens (1,2/MW) centres. »

(vi) « *Les ententes d'approvisionnement en électricité conclues entre Bitfarms et le Distributeur et entre Bitfarms et certains membres de l'AREQ sont au cœur des opérations de Bitfarms à travers le Québec. Les dépenses associées à l'approvisionnement en électricité représentent environ 83% des dépenses d'opération de l'entreprise et s'élèvent à plus de 900 000$ mensuellement.* » [nous soulignons]

(vii) « *As of December 31, 2022, the Company employed 77 team members in Canada.* »

(viii) « *BTC Halving Events*

The BTC reward for solving a block is subject to periodic incremental halving. Halving is a process designed to control the overall supply and reduce the risk of inflation in BTC using a proof of work consensus algorithm. At a predetermined block, the Mining reward is cut in half, hence the term "halving." The BTC blockchain has undergone halvings three times since its inception. Most recently, in May 2020, the BTC block reward decreased from 12.5 to 6.25 BTC per block (a "BTC

Halving"), and, consequently, the number of new BTC issued to Miners as a subsidy decreased to approximately 900 per day, excluding transaction fees.

The May 2020 BTC Halving had a significant negative impact on the Company's profitability for several months following the BTC Halving. Given that profitability is required for self-acting agents to perform Mining to continue to support the validation of transactions, the expected impact of the BTC Halving is that market variables of BTC price will adjust over time to ensure that Mining remains profitable. The period of market normalization after the next BTC Halving to incentivizing profitability levels is unknown.

A BTC Halving is scheduled to occur once every 210,000 blocks, or roughly every four years, until the total amount of BTC rewards issued reaches 21 million, which is expected to occur around the year 2140. The next BTC Halving is expected to occur in late April or early May 2024. Once 21 million BTC are generated, the network will stop producing more. While BTC prices have had a history of price fluctuations around BTC Halving events, there is no guarantee that the price change will be favorable or would compensate for the reduction in Mining reward.

If BTC price and difficulty do not maintain or continue their trend of adjusting to pre-BTC Halving profitability levels over time, or the period of market normalization after the BTC Halving to pre-BTC Halving profitability levels is too long, there is a risk that the BTC Halving will render the Company unprofitable for a sustained time period such that it could be unable to continue as a going concern.

Valuation and Price Volatility of Cryptocurrencies

The profitability of the Company's operations has been and will continue to be significantly affected by changes in the spot price of cryptocurrencies, specifically BTC. Cryptocurrency prices (and BTC prices in particular) are highly volatile, fluctuating due to numerous factors beyond the Company's control, including speculation and incomplete information, rapidly changing investor sentiment, changes in technology, regulatory changes, fraudulent or malicious actors, coverage of cryptocurrency in the media, inflation, and political or economic events as well as market acceptance and demand for cryptocurrency. The market price of one BTC in, the Company's principal market, ranged from approximately $15,600 to $48,100 during the year ended December 31, 2022 and ranged from approximately $28,700 to $68,800 during the year ended December 31, 2021. Because the Company does not currently hedge its investment in BTC, the Company is directly exposed to BTC's price volatility and surrounding risks. » [nous soulignons]

Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si vous êtes d'accord avec l'énoncé suivant: Les préoccupations soulignées au décret nº 648-2018, (référence (ii)), concernent notamment les besoins en puissance et la capacité en puissance du Distributeur, ainsi que la solution tarifaire proposée et adoptée au dossier R-4045-2018, notamment la distribution d'énergie en service non-ferme qui vise à répondre à ces préoccupations. Si non, veuillez commenter.

1.2 Veuillez indiquer si vous êtes d'accord avec l'énoncé suivant : Les préoccupations soulignées au décret nº 1697-2022, (référence (iii)), concernent notamment les besoins en énergie du Distributeur et des arbitrages qui pourraient devoir s'imposer entre différentes filières énergétiques. Si non, veuillez commenter.

1.3 Veuillez préciser de quelle manière « *les préoccupations exprimées au Décret nº 1697-2022 auraient été anticipées dans le cadre du dossier R-4045-2018* » (référence (i)), considérant le changement de contexte énergétique, notamment en ce qui a trait à l'évolution des surplus énergétiques, ainsi que des préoccupations différentes énoncées aux deux décrets précités (références (ii) et (iii)).

1.4 Veuillez confirmer que les installations de Bitfarms consommant 148 MW (référence (iv)) sont toutes situées au Québec. Si non, veuillez préciser.

1.5 Veuillez confirmer que Bitfarms avait un total de 77 employés au Québec au 31 décembre 2022. Si non, veuillez expliquer.

1.5.1. Veuillez commenter l'évolution du nombre d'employés chez Bitfarms au Québec entre 2018 (référence (v)) et 2022 (référence (vii)).

1.5.2. Veuillez fournir le nombre d'emplois par MW chez Bitfarms au Québec entre 2018 (référence (v)) et 2022 et en commenter l'évolution.

1.6 Veuillez fournir, sur la même base qu'utilisée à la référence (vi), quelle portion des dépenses d'opération au Canada représentent les dépenses associées à l'approvisionnement en électricité.

1.7 Veuillez confirmer que le phénomène du « *Halving* », référence (viii), constitue une particularité unique à l'activité de minage de Bitcoins et préciser si ce phénomène contribue à hausser significativement le risque quant à la pérennité des entreprises du secteur lié au minage de cryptomonnaie Bitcoin. Veuillez commenter.

1.8 Considérant les facteurs de risque soulignés à la référence (viii), veuillez élaborer sur l'importance, pour le Québec, de poursuivre le développement de la filière liée au minage de cryptomonnaies plutôt que de conserver l'énergie disponible pour les filières stratégiques ainsi que pour la transition énergétique, tel qu'indiqué au décret nº 1697-2022 (référence (iii)).